



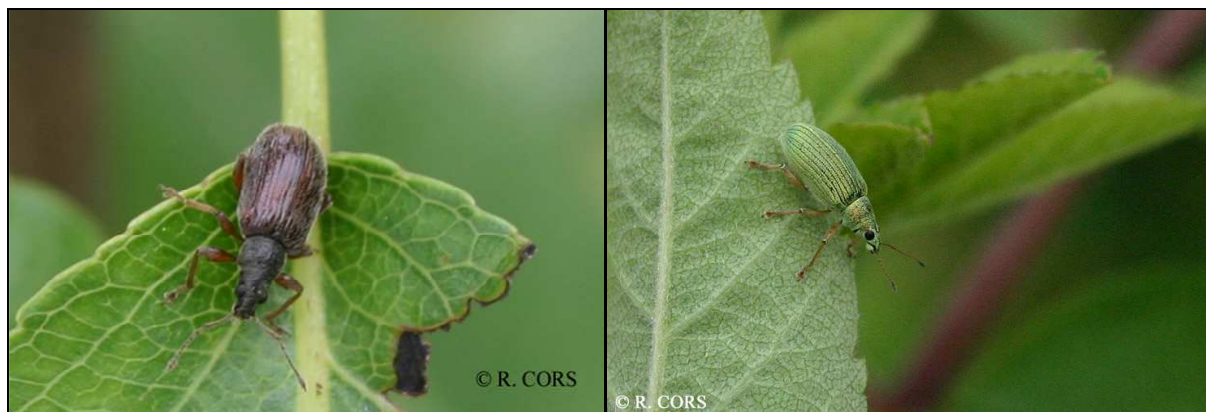
2008/04 – 14.05.2008

Avertissement aux pépiniéristes concernant
les charançons du feuillage,
Phyllobius spp. & *Polydrosus* spp.



Les observations réalisées le 13 mai dans les pépinières de Lesdain (Hainaut occidental) font état d'une **présence importante** de charançons du feuillage (*Phyllobius* spp. & *Polydrosus* spp.).

Les *Phyllobius* ont souvent le corps et les pattes de couleur brune (photo de gauche), mais certaines espèces sont couvertes d'écailles vertes brillantes, tout comme les différentes espèces de *Polydrosus* qui présentent un « look » vert bien marqué (photo de droite).



Ces charançons « broutent » les parties végétales comme les tiges, les bourgeons, les fleurs, les feuilles ou même les jeunes fruits. Ils sont actifs au printemps et en été.

Ils posent souvent des problèmes en pépinières ornementales, où ce sont les GREFFONS et les jeunes POUSSES qui sont endommagés.

Ces insectes attaquent les Rosacées ligneuses telles que *Crataegus*, *Malus*, *Prunus*, *Pyrus*, *Sorbus*, mais aussi toute une série d'essences feuillues : *Acer*, *Aesculus*, *Alnus*, *Betula*, *Corylus*, *Fagus*, *Fraxinus*, *Populus*, *Quercus*, *Salix*, *Tilia*, *Ulmus*.

Sur les plants à risque (jeunes et greffés) et dans les zones où des problèmes sont constatés régulièrement (souvent près des zones boisées), **un traitement peut être réalisé dès maintenant.**

Il faut choisir dans la liste ci-dessous un produit parmi l'ensemble des matières actives autorisées pour la lutte contre les charançons en cultures ornementales (source www.phytoweb.fgov.be, 14.05.2008). Les produits sont listés ici sur base de leur impact sur l'environnement, selon les codes instaurés par VMS pour les cultures ornementales de plein air (MZ6).

Code « Orange »

thiacloprid : CALYPSO

25 ml/100 l d'eau; maximum 2 applications/saison ; zone tampon de 20 m

Code « Rouge »

cyperméthrine : CYMTOP 100, CYTOX, INSECTICIDE 10 ME

deltaméthrine : DECIS EC 2,5, DECIS MICRO, PATRIOT, SPLENDID, SPLENDOUR

lambda-cyhalothrine : INTERTEON 100 CS, KARATE, NINJA

75 ml/ha haie ou 10 ml/hl ; zone tampon de 20 m

Cet avertissement est visible sur le site du CRA-W : <http://cra.wallonie.be/services/pof/>

Gembloux et Ormeignies, le 13.05.2008

C. Fassotte et R. Cors¹ & I. Colin²

1. Centre Wallon de Recherches agronomiques (CRA-W), Département Lutte biologique et Ressources phytogénétiques, chemin de Liroux 2, 5030 Gembloux (tél : 081/ 62 56 84; courriel : fassotte@cra.wallonie.be).
2. Centre d'Essais Horticoles de Wallonie (CEHW), chemin des serres 14, 7802 Ormeignies (tél : 068/ 28 11 60; courriel : cehw@cehw.be).

Toute reproduction par impression, photocopie, microfilm ou quelque support que ce soit, est strictement interdite sans l'autorisation préalable du CRA-W. Le CRA-W ne peut être tenu pour responsable de dommages éventuels découlant de l'usage de cet avertissement.
--